



Monsieur le Député, nous vous remercions d'avoir accepté cette rencontre avec les représentants de l'union locale des syndicats CGT d'Arles au sujet de la Loi Macron.

Le débat en première lecture à l'Assemblée Nationale de la loi Macron s'est terminé par l'utilisation du 49-3, ce qui constitue une mesure autoritaire. C'est la première fois depuis 2006 que le gouvernement fait le choix de recourir à cette procédure. La fois précédente concernait le Contrat Première Embauche. A l'époque votre parti, par l'intermédiaire de François Hollande l'avait qualifié de « brutalité, de déni de démocratie ».

C'est bien comme cela que nous l'avons vécu. D'autant que c'est la deuxième fois que la démocratie est malmenée concernant cette loi. Cette loi propose des applications des revendications du MEDEF, qui vont réduire considérablement les droits des salariés et des citoyens. Pourtant une seule organisation patronale a été consultée, le MEDEF.

Quel sens donnez-vous au mot démocratie dans ces conditions ?

Pourquoi toutes les organisations syndicales n'ont-elles pas été consultées ?

Savez-vous que sur notre localité par exemple notre organisation syndicale, la CGT, est représentative à 50 % ?

Nier le dialogue que vous dites social, c'est considérer que la population des travailleurs n'a pas son mot à dire. Le gouvernement réforme le code du travail sans consulter les travailleurs. C'est insupportable (même impensable dans notre

pays), mais c'est finalement dans la logique de Monsieur Macron qui n'a aucune considération pour le monde du travail et qui voit les salariés comme des illettrés.

Nous sommes extrêmement choqués du contenu de cette loi que nous considérons comme idéologique et réactionnaire. Nous sommes également choqués par la méthode utilisée pour la passer en force.

Nous vous avons écrit pour vous donner notre analyse. Le projet de loi contient des mesures particulièrement dangereuses pour la démocratie et pour le monde du travail telles que la dérèglementation des licenciements, la banalisation du travail du dimanche, la casse de la justice prud'homale, la privatisation et la dérèglementation de nombreux secteurs.... Cette loi va contribuer à l'augmentation du chômage, la précarité des travailleurs, la casse du service public, mais va relancer l'économie de quelques actionnaires comme les mesures précédentes : pacte de responsabilité et CICE.

Encore une fois, et contrairement aux engagements du candidat Président de la République, les travailleurs, retraités et privés d'emploi subissent et vont subir des mesures d'austérité de plus en plus douloureuses et injustes au profit du monde de la finance.

Monsieur le Député, l'échange qui va suivre va nous permettre de confronter nos positions, dans l'écoute mutuelle, néanmoins nous persistons à vous demander de ne pas voter cette loi lors de la deuxième lecture à l'Assemblée Nationale.